



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 54063

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directeurs et directrices d'école. Actuellement, faute de candidats, plus de 4 000 postes de directeur d'école sont vacants. Ces directeurs doivent aujourd'hui faire face à des charges et des responsabilités accrues, sans pour autant disposer de moyens nécessaires à leurs missions. Le manque d'attrait pour cette fonction nécessite que des mesures urgentes soient mises en oeuvre, telles que les décharges d'enseignement ainsi que des équipements adaptés à l'exercice de cette profession. Il lui demande donc quelles dispositions il envisage de mettre en oeuvre pour préserver l'organisation et le bon fonctionnement des écoles et également pour assurer la revalorisation de la fonction de directeur et directrice d'école.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54063

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6544

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7158